

PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 7 août 2015

**Objet : Demandes d'accès concernant Excavation Val d'Or  
BNE 31725 au site 32C04-14  
BNE 23934 au site 32C04-13**

Monsieur,

Nous donnons suite à vos demandes reçues le 9 juin dernier concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés pour la demande BNE 31725 au site 32C04-14. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation émis à Excavation Val-d'Or, daté du 15 juillet 2014, ayant comme objet « Exploitation d'une usine de béton de ciment et entreposage de résidus de béton de ciment et béton bitumineux », signé par M<sup>me</sup> Anick Lavoie du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), (2 pages);
2. Autorisation émise à Excavation Val-d'Or, datée du 15 juillet 2014, ayant comme objet « Aménagement d'un bassin de décantation », signée par M<sup>me</sup> Anick Lavoie du MDDELCC, (2 pages);
3. Autorisation émise à Excavation Val-d'Or, datée du 15 juillet 2014, ayant comme objet « Installation de dépoussiéreurs à secs filtrants », signée par M<sup>me</sup> Anick Lavoie du MDDELCC, (2 pages).

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents*

...2

*des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Pour la demande BNE 23934 au site 32C04-13, nous avons fait des vérifications et nous vous informons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

***Original signé par :***

Nathalie Després  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Rouyn-Noranda, le 15 juillet 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Excavation Val-d'Or  
9169-7516 Québec inc.  
1916-C, 3<sup>e</sup> Avenue  
Val-d'Or (Québec) J9P 7B1

N/Réf. : 7610-08-01-86023-00  
401143358

**Objet : Exploitation d'une usine de béton de ciment et entreposage  
de résidus de béton de ciment et béton bitumineux**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 26 mai 2014, reçue le 3 juin 2014 et complétée le 10 juillet 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installer et exploiter une usine de béton de ciment fabriquée par **Art. 23-24** la capacité de production maximale sera de **Art. 23-24** et la méthode utilisée sera le procédé à **Art. 23-24**

Entreposer des résidus de béton de ciment et de béton bitumineux dans le but de les valoriser.

Le projet est situé au 157, chemin Gervais, Val-d'Or, sur les lots 5 175 925 et 5 175 926 partie, du cadastre du Québec.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de béton de ciment du 26 mai 2014, signé par **Art. 53-54**

- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques transmis le 18 juin 2014 par **Art. 53-54** concernant des informations complémentaires;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques transmis le 20 juin 2014 par **Art. 53-54** concernant des informations complémentaires;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 10 juillet 2014, signée par **Art. 53-54** concernant un engagement sur le programme d'autosurveillance.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

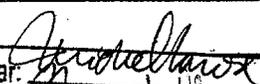
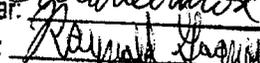
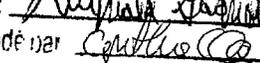
En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Anick Lavoie  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec

AL/ML/jb

Analysé par:	
Vérfié par:	
Recommandé par:	

Rouyn-Noranda, le 15 juillet 2014

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., c. Q-2, article 32)

Excavation Val-d'Or  
9169-7516 Québec inc.  
1916-C, 3<sup>e</sup> Avenue  
Val-d'Or (Québec) J9P 7B1

N/Réf. : 7610-08-01-86023-00  
401143608

**Objet : Aménagement d'un bassin de décantation**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 26 mai 2014, reçue et complétée le 3 juin 2014, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménager un bassin de décantation d'une superficie d'environ [Art. 23-24](#)  
muni d'une [Art. 23-24](#) afin de traiter les eaux de  
lavage de l'usine de béton de ciment.

Le projet est situé au 157, chemin Gervais, sur le lot 5 175 925 du cadastre du Québec, à Val d'Or.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de béton de ciment du 26 mai 2014, signé par [Art. 53-54](#)

Le projet devra être réalisé conformément à ce document.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

*Anick Lavoie*

AL/ML/jb

Anick Lavoie  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du  
Nord-du-Québec

Analysé par.	<i>Anick Lavoie</i>
Vérfié par:	<i>Randy Lavoie</i>
Recommandé par	<i>Quilley</i>

Rouyn-Noranda, le 15 juillet 2014

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 48)**

Excavation Val-d'Or  
9169-7516 Québec inc.  
1916-C, 3<sup>e</sup> Avenue  
Val-d'Or (Québec) J9P 7B1

N/Réf. : 7610-08-01-86023-00  
401143639

**Objet : Installation de dépoussiéreurs à sacs filtrants**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 26 mai 2014, reçue et complétée le 3 juin 2014, j'autorise, conformément à l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet ci décrit ci-dessous:

Installer deux dépoussiéreurs à sacs filtrants fabriqués par  
**Art. 23-24** sur les silos de ciment en poudre.

Cet équipement sera installé au 157, chemin Gervais, à Val-d'Or, sur le lot 5 175 925 du cadastre du Québec.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 26 juin 2014, signé par **Art. 53-54** concernant l'installation et l'opération d'un système de dépoussiérage à sacs filtrants.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Anick Lavoie  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec

AL/ML/jb

Analysé par:	<i>Anick Lavoie</i>
Vérifié par:	<i>Renée Stagnier</i>
Recommandé par:	<i>Renée Stagnier</i>